

DÉPARTEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

MAIRIE DE LAPARADE
47260
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU
19 décembre 2022 à 18 H 00

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ghislain GOZZERINO, Maire.

Présents :

Mme Françoise YRIEIX, adjointe,
M. Martial ATANNÉ,
M. Michaël GIBERT
Mme Mireille MARILLIER

M. Marc MORISSET, adjoint,
M. Claude FREICHE
Mme Maryline LANSADE
conseillers municipaux.

Absents représentés :

M. Bernard BITTNER, conseiller municipal représenté par M Martial ATANNÉ
M. Wander VAN DE HEL, conseiller municipal représenté par M. Ghislain GOZZERINO

Absents excusés :

Absent :

Mme Christelle BRETHON,

M Claude FREICHE est élu secrétaire de séance

Date de convocation et d'affichage : 15 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11 – Nombre de présents : 8 – Nombre de votants : 10

031/2022 – DÉCISION MODIFICATIVE 2/2022 – OUVERTURE DE CRÉDITS CHAPITRE 12

Suite au déséquilibre du Chapitre 12 portant sur les charges de personnel, le Trésorier demande que soit proposé au plus tôt une décision modificative du budget primitif validé en avril dernier.

L'article 615228 - entretien autres bâtiments au Chapitre 11 étant excédentaire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DÉCIDE

de voter la décision modificative suivante en opération de fonctionnement :

Dépenses - Article et chapitre	Montant
Article 615228 (011) : entretien et réparation autres bâtiments	- 4.288,55 €
Article 6336 (012) : cotisations au centre national et CNFPT	+ 84,71 €
Article 6411 (012) : Rémunération personnel titulaire	+ 1.337,66 €
Article 6415 (012) : Indemnité Inflation	+ 400,00 €
Article 6453 (012) : cotisations aux caisses de retraite	+ 1.186,26 €
Article 6455 (012) : cotisations pour assurance du personnel	+ 90,80 €
Article 6478 (012) : autres charges sociales diverses	+ 889,42 €
Article 6488 (012) : autres charges	+ 200,00 €
Article 6531 (012) : Indemnités élus	+ 99,70 €
Total Dépenses	00,00 €

Validé par le conseil à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 20.

Le Maire-

Ghislain GOZZERINO

Le Secrétaire

Claude FREICHE